

PHT FORMATION ET PHT AEROPORT

Agent de Piste Bagagiste Avion

Programme ou Plan de Formation



Détails



Public Concerné

-Tout public

Durée

-3 semaines (105h)

Pré-requis

18 ans minimum
Casier judiciaire vierge
Permis B
Bonne condition
physique

Objectifs pédagogiques

- Connaître le mode de fonctionnement d'un aéroport
- Connaître la réglementation aéroportuaire
- Connaître le métier d'agent de piste aéroportuaire
- Savoir charger/décharger de façon sécurisé les bagages de soute
- Connaître les procédures de sécurité en piste
- Maîtriser la phraséologie Départ au casque

Environnement aéroportuaire (3,5 heures)

Le fonctionnement de l'aéroport et les avions
Les acteurs aéroportuaires et les différents métiers
Le métier, son rôle et ses fonctions

Procédures et réglementation (3,5 heures)

OACI et son rôle dans l'aéronautique
IATA, son rôle sur la scène internationale
La DGAC, son rôle et ses interventions dans l'aviation civile
Les SCE (Services Compétents de l'Etat : PAF, GTA et les Douanes)

Connaissances générales (3,5 heures)

Reconnaître un avion
L'alphabet aéronautique
Prise de connaissance du matériel piste
Le poids net, la tare, le gross weight et les différents ULDs

Géographie (3,5 heures)

L'espace Schengen
L'union Européenne
L'Europe et ses capitales
Les codes IATA des aéroports

Codes Piste (3,5 heures)

Codes piste et appellations commerciales, Compatibilités des différents codes piste

Module sûreté – 11.2.3.8 (UE 2015/1998) (3,5 heures)

connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
connaissance des prescriptions légales applicables
connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
connaissance des procédures d'intervention d'urgence
connaissance des exigences et des techniques. en matière de vérification de concordance entre passagers et bagages
connaissance des exigences de protection pour le matériel des transporteurs aériens utilisés pour le traitement des passagers et des

Détails (Suite)

...

Méthode(s)

- Cours Présentiel
- Mises en situation



Module sûreté – 11.2.3.9 (UE 2015/1998) (3,5 heures)

- a) connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;
- b) connaissance des prescriptions légales applicables;
- c) connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement;
- d) connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité;
- e) connaissance des procédures de notification;
- f) aptitude à identifier les articles prohibés;
- g) aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- h) connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;
- i) connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier;
- j) connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.

Module sécurité en piste (3,5 heures)

- Les zones avions
- Le périmètre de collision
- Le périmètre incendie
- Souffle et aspiration
- Les FOD
- Le refuelling
- Les risques sur les aires de trafic
- Contrôle de la circulation et stationnement

Traitement d'un départ et/ou d'une arrivée en piste (38,5 heures)

- Traitement complet et procédure d'un vol vrac
- Traitement complet et procédure d'un vol conteneurisé
- Les ULDs (Conteneurs et palettes)
- Lieux de stockage et le matériel piste
- Procédures reconnaissance bagage et recherche bagage
- Les bingo-sheet et la recherche d'anomalie

Marchandises Dangereuses IATA Catégorie 8 (7 heures)

- Philosophie générale
- Restrictions
- La liste des matières dangereuses
- Marquage et étiquetage
- Reconnaissance des matières dangereuses non déclarées
- Dispositions concernant les passagers et les membres d'équipage
- Procédure de stockage et de chargement
- Notification aux pilotes
- Procédures d'urgence

Sûreté TA - 11.2.6.2 (UE 2015/1998) (3,5 heures)

- a) connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;
- b) connaissance des prescriptions légales applicables;
- c) connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté;
- d) compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage;
- e) connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/de filtrage correspondantes;
- f) connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires;
- g) connaissance des procédures de notification;
- h) aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.

Départ au casque théorique Français et Anglais (35 heures)

Présentation du matériel de repoussage avion

Procédure de repoussage avion

Phraséologie départ au casque en Français

Phraséologie départ au casque en Anglais

CONTACT ORGANISME DE FORMATION
Adresse: 300 RUE ROLAND GARROS 34130 MAUGUIO (FRANCE) Tél : +33 (0) 4 99 53 87 92 / Fax : +33 (0) 9 55 02 84 76 Email : contact@pht-formation.fr Siret : 79264686100031 / Siren : 792646861 RCS MONTPELLIER Numéro d'Activité : 91 34 07885 34 Référéncé au DataDock, Attestation de conformité Pôle Emploi et présent sur KAIROS